

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30, par visioconférence, à l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents:      Monsieur Pierre Dugré, maire  
                         Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1  
                         Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2  
                         Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3 (téléphone)  
                         Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4  
                         Monsieur Réginald Lizotte, conseiller au siège #5  
                         Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6

Sont absentes :

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur est également présente et agit à titre de secrétaire.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE**

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h40 et souhaite la bienvenue.

**2021-01.001**

#### **PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

**2021-01.002**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **PRÉLIMINAIRE :**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Informations et correspondances
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.
5. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 décembre 2020.

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020

#### **GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE**

1. Approbation des comptes à payer, des chèques, prélèvements et salaires émis par la municipalité de Sainte-Paule
2. Adoption - règlement numéro 394-21, intitulé « règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception ».
3. Fixer les taux d'intérêt et de la pénalité pour l'exercice financier 2021.
4. Document explicatif du budget 2021.
5. Renouvellement ADMQ et l'option assurance 2021.
6. Processus en recouvrement des sommes dues – mise en demeure.

#### **URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU**

#### **TRANSPORT**

#### **HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

#### **SÉCURITÉ**

1. Demande de protection des travailleurs bénévoles pour 2021.

#### **SPORT & LOISIRS**

#### **VARIA**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

#### **2021-01.003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 7 décembre tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

#### **2021-01.004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DU 17 DÉCEMBRE 2020**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal d'ajournement du 17 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal d'ajournement du 17 décembre tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

#### **2021-01.005 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal extraordinaire du 17 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal extraordinaire du 7 décembre tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 8 décembre 2020 au 11 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants:

Liste des comptes à payer (incluant les chèques #4260 à #4274)	11,537.83\$
Liste des prélèvements bancaires	30,087.80\$
Frais de banque	105.74\$
Prêts d'entreprises et intérêts (Règle. 377-19)	9,908,10\$
Liste des salaires nets payés (17 et 29 décembre 2020)	11,606.91\$
Journal des achats #2035 daté du 17 déc. 2020 chèque #4259	1,494.66\$
<hr/>	
Total des comptes au 11 janvier 2021	64,741.04\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Mélissa Levasseur

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 394-21, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION ».**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par les conseillères mesdames Chantal Leclerc et Suzanne Vinet, lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020, suite au dépôt du règlement par la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mélissa Levasseur;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours ouvrables avant la présente séance, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le règlement numéro 394-21, intitulé « Règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception ».

**DE** déposer le règlement numéro 394-21 dans le Livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Paule, à la mairie, au 102, rue Banville, Sainte-Paule, et sur le site internet de la municipalité.

**FIXER LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE LA PÉNALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le taux d'intérêt s'appliquant aux taxes, tarifs, compensations, permis, licences et/ou créances dus à la Municipalité de Sainte-Paule est fixé à 12% pour l'exercice financier 2021.

En plus des intérêts prévus, une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois, jusqu'à concurrence de 5% l'an est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

La présente résolution prend effet après l'adoption du Règlement 394-21 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception, soit le 12 janvier 2021.

**2021-01.009**                    **DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2021**

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'**approuver l'envoi du document explicatif préparé par la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, avec les comptes de taxes foncières de l'année 2021, tel que demandé à l'article 957 du Code municipal.

**2021-01.010**                    **RENOUVELLEMENT ADMQ ET OPTION ASSURANCE 2021**

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'**autoriser le paiement des frais de renouvellement, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, pour l'année 2020 de 495 \$ plus taxes et la protection d'assurance cautionnement et frais juridique pour un coût de 390 \$ taxes incluses, pour la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mélissa Levasseur.

**2021-01.011**                    **PROCESSUS EN RECOUVREMENT DES SOMMES DUES – MISE EN DEMEURE**

**CONSIDÉRANT** les 4 avis de rappel transmis au cours du processus de recouvrement des sommes dues à la municipalité, selon à résolution 2018-09-182;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**DE** transmettre les mises en demeure pour les 5 contribuables concernés et sans entente de paiement, avertissant, qu'ils ont jusqu'au 1<sup>e</sup> février 2021 pour acquitter les sommes dues, ou prendre une entente écrite, avec des chèques postdatés seulement et ainsi se faire enlever de la liste (État) des personnes endettées;

**DE** déposer cet état à la séance de travail du conseil du 1<sup>e</sup> février 2021 et approuvé, s'il y a lieu, à la séance ordinaire du 8 février 2021.

**2021-01.012**                    **DEMANDE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES POUR 2021**

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'**autoriser la Municipalité à souscrire une protection pour les travailleurs bénévoles auprès de la CNESST, pour l'année 2021, couvrant tous les travailleurs bénévoles de la municipalité.

**2021.01.013**                    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**DE** lever la séance à 19h51.

\_\_\_\_\_  
**Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**

\_\_\_\_\_  
Mélissa Levasseur  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

\_\_\_\_\_  
Pierre Dugré  
Maire